

SAINT-THURIEN, le 4 juin 2024

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 12 juin 2024 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Boisement – demande de subvention
- 2°) Contrat d'exploitation et de maintenance des installations thermiques : convention avec le SDEF,
- 3°) SIVOM : convention de dissolution,
- 4°) Accueil de loisirs : approbation du règlement et instauration des tarifs,
- 5°) Protection sociale complémentaire : mandatement au Centre de Gestion,
- 6°) Restauration d'une stèle à l'église : demande de fonds de concours à Quimperlé Communauté,
- 7°) Examen de demandes de subventions 2024,
- 8°) Présentation du rapport d'activité 2023 de Quimperlé Communauté,
- 9°) Budget annexe « Caisse des écoles » : dissolution,
- 10°) CCAS : compte de gestion 2023,
- 11°) Cession de parcelles par Espacil Habitat à la Commune,
- 12°) Aide BAFA : modification des conditions d'attribution,
- 13°) Boulodrome : instauration d'un tarif de location,
- 14°) Plancher : instauration d'un tarif de location,
- 15°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 12 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre juin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER et Elodie PEINTUREAU.

Absents excusés : Nicolas LE NAOUR (a donné pouvoir à Christine KERDRAON), Cédric JAULNEAU, Laurent MINTEC et Guillaume LOUVET (a donné pouvoir à Elodie PEINTUREAU).

Secrétaire de séance : Elodie PEINTUREAU.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20240310

Objet : Aide BAFA – Modification des conditions d'attribution

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 14 décembre 2022, la Commune a décidé de maintenir l'aide financière à la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) instaurée par le CCAS de la Commune le 8 septembre 2020, afin de faciliter l'accès à cette formation pour les jeunes de la Commune ou les personnes en recherche d'emploi. Les modalités d'attribution étaient les suivantes :

- le bénéficiaire doit être domicilié sur la Commune,
- le montant de l'aide est fixé à 150 € par stagiaire.
- Cette aide cumulable avec celles pouvant être versées par d'autres organismes (Conseil Départemental, CAF, MSA, employeurs, etc...), dans la limite d'un montant d'aide maximum égal à 80 % du coût de la formation (le reste à charge doit être, au minimum, de 20 % du coût de la formation pour le stagiaire),
- elle est attribuée aux étudiants âgés de 17 à 28 ans, sans conditions de ressources ou aux personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, sans limite d'âge, non imposable ou rattaché à un foyer fiscal non imposable,
- elle sera versée sur présentation d'un dossier de demande qui sera composé d'un courrier de demande, d'une copie de la pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, du dernier avis d'imposition (pour les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle), des accords ou refus d'attribution d'aide des autres organismes, d'un RIB et d'un justificatif d'accomplissement de la formation BAFA.

Compte-tenu de l'accès à cette formation possible dès l'âge de 16 ans, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier la condition d'âge qui serait porté de 17 à 16 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le critère d'âge pour l'obtention de l'aide financière à la formation BAFA à 16 ans. Les autres conditions d'attribution de l'aide sont inchangées.

Fait à SAINT-THURIEN, le 13 juin 2024

Le Maire,

Christine KERDRAON.

